

ARRETS
MALADIE

ABANDON DES 3 JOURS DE CARENCE POUR LA FONCTION PUBLIQUE

LE PROJET DE BUDGET 2026 PRÉVOYAIT DE FAIRE PASSER LE DÉLAI DE CARENCE POUR ARRÊT MALADIE DE 1 À 3 JOURS NON RÉMUNÉRÉS DANS LA FONCTION PUBLIQUE. CETTE DISPOSITION, INSCRITE DANS LA VERSION INITIALE DU BUDGET, POURSUIVAIT UN DOUBLE OBJECTIF D'ALIGNEMENT AVEC LE SECTEUR PRIVÉ ET DE MAÎTRISE DE LA DÉPENSE PUBLIQUE EN VISANT 900 MILLIONS D'EUROS D'ÉCONOMIES.

OUF ! LORS DE L'ADOPTION DÉFINITIVE DU BUDGET 2026, LE MARDI 27 JANVIER 2026, LES DÉPUTÉS ONT FINALEMENT SUPPRIMÉ CETTE MESURE. LES FONCTIONNAIRES ÉCHAPPENT POUR L'INSTANT À UN NOUVEAU DURCISSEMENT DU RÉGIME DE RÉMUNÉRATION DES CONGÉS MALADIE.

ON VOUS DONNE LES RAISONS DE L'ABANDON D'UNE RÉFORME SOCIALEMENT INJUSTE CONTRE LAQUELLE FO S'EST ÉLEVÉE DÈS L'ORIGINE.

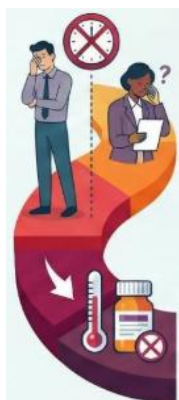
1 Une comparaison trompeuse avec le secteur privé.

70% des salariés du privé bénéficient d'une compensation. Des accords d'entreprise ou de branche neutralisent souvent la perte de salaire dès le 1^{er} jour de carence.



Pas de compensation automatique dans la fonction publique.
L'alignement sur les 3 jours de carence du privé aurait augmenté le déséquilibre au détriment des agents publics.

2 Une efficacité douteuse et des risques sanitaires accrus.



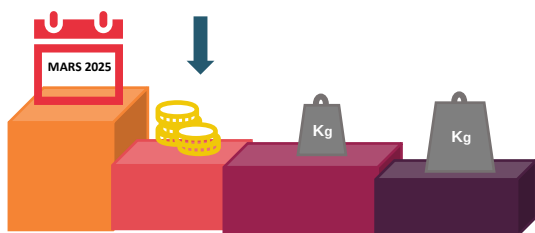
Aucun impact durable démontré pour baisser l'absentéisme.

Risques d'aggraver l'état de santé des agents.

La perte de salaire peut conduire à retarder une consultation ou à travailler en étant malade, voire contagieux.

3 Une double peine socialement injuste.

Le projet de réforme s'ajoutait à une baisse d'indemnisation depuis mars 2025. La rémunération des 3 premiers mois d'arrêt était alors passée de 100% à 90%.



Les agents les plus fragiles sont les plus pénalisés.

L'impact est plus fort pour les catégories C et les métiers à forte pénibilité.

